



PUBLIC VISE

➔ Références réglementaires

- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail.
- ✓ Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10
du Code du Travail.
- ✓ Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

➔ Pré-requis

- Etre qualifié en électricité.
- Etre capable de comprendre
les instructions de sécurité.

➔ Durée

- 2 jours (recyclage).

➔ Périodicité

- Recommandée : 3 ans.

➔ Nombre de participants

- 10 maximum.

➔ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau
effaçable.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Local électrique,
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,
- Lampe, fusible, et prise à remplacer, matériel à raccorder, dispositif à réarmer.
- Equipements de protection (exemples : tapis, balisage...),
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT,
- Equipements de protection individuels.
- Autres matériels spécifiques (voir programmes BE selon attributs).

- ➔ **Chargés d'Intervention Élémentaire** antérieurement habilités **BS**, et **Chargés d'Opération Spécifique** antérieurement habilités **BE Manœuvre**, **BE Mesurage** ou **BE Vérification**, et ayant déjà suivi la formation initiale correspondante. Voir le programme de formation initiale pour le détail du public concerné.

OBJECTIFS

- ➔ A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- ➔ Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

➔ Module « Recyclage N° 3 »

- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdictions, zones, etc.).
 - ↳ Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation.
 - ↳ Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
 - ↳ Appréhender une zone de voisinage.
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation.
 - ↳ Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
 - ↳ Reconnaître les signalisations et les repérages associés.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - ↳ Si nécessaire, identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations.
 - ↳ Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Décrire les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS).
 - ↳ Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation).
 - ↳ Effectuer la vérification d'absence de tension.
 - ↳ Réaliser une remise sous tension.

INNOPREV SAS

6, rue du Parc 74100 Annemasse

www.innoprev.com - Tel.: 09.88.99.99.59

Enregistré sous le numéro : 827 402 90 274

SAS au Capital variable de 10000€ - Siret : 79984297600018

- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT élémentaire (pour les BS).
 - ⌘ Délimiter et signaler la zone d'intervention BT.
 - ⌘ Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.

.../...

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - ⌘ Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
 - ⌘ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

➔ Evaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Notes

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.